

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lavoie, directrice-générale de la Municipalité de Saint-Hilarion

que le règlement numéro 483 intitulé :

« Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction 447 afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis détruit à la suite d'un incendie »

est entré en vigueur le 11 juin 2026 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix.

Une copie du règlement numéro 483 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion, aux heures régulières d'ouverture et est disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.sainthilarion.ca/>.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 19IÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.


**NATHALIE LAVOIE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**